



CSAL et CSAL – formation spécialisée du 28 novembre 2023 - compte-rendu

CSAL

En préambule la Direction a voulu rappeler quelques éléments de réponse suite à une liminaire syndicale. Selon ses propos, au plan informatique il n'y aura pas de suppression d'emploi à terme. Les changements en informatique ont pour but la résorption de la dette technologique, l'amélioration du quotidien au travail des collègues administratifs.

La Direction note des progrès dans l'attractivité de notre Direction de la part des étudiants, une amélioration est constatée concernant la rémunération des contractuels.

Pour la CGT, ce constat reste optimiste, les salariés informaticiens de droit privé gagnent souvent bien plus dans le secteur privé.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour

bilan télétravail 2022

La Direction a présenté les chiffres du télétravail, nombre d'agents concernés, pourcentage d'agents ... A noter un pic de télétravailleurs en janvier 2022 (télétravail exceptionnel lié au contexte sanitaire), pour la DISI CO le pourcentage d'agents en télétravail pour 2022 oscille entre 50 % (août 2022) et 62 % (janvier 2022). Au niveau de la DISI CO aucun refus de télétravail n'a été recensé pour 2022. Selon la Direction la discussion en amont entre le responsable de service et les agents limite le nombre de refus.

La Direction rappelle que la DGFIP considère que certaines activités ne sont pas télé-travaillables.

Présentation du compte-rendu des CoPSI Missions pour la DISI CO

Il a été présenté les missions perdues ou attribuées pour chaque ESI de la DISI pour l'année 2023.

Il s'agit surtout d'un inventaire à la Prévert sur lequel il est parfois compliqué d'effectuer une analyse. Toutefois, nous notons que la situation est disparate entre les ESI, par exemple Angers, Nantes, et Rennes récupèrent des missions dans la logique de leur domaine de compétence, Orléans récupère des missions car l'ESI était en demande de nouvelles tâches et Tours ne récupère aucune mission et perd l'hébergement.

Concernant les nouvelles missions aucune n'est chiffrée en ETP sur les documents, il est très difficile de se faire ainsi une opinion sur la réalité matérielle et la charge de travail de ces nouvelles missions.

Point d'information sur le COM (cadre objectif et moyen)

La Direction a présenté la démarche qui sera mise en place au sein de la DISI dans le cadre du Cadre Objectif et Moyen. La DISI a en charge de définir la présentation dans les ESI qui doivent ensuite décliner, via le RESI, cette présentation aux agents.

Chaque agent pourra participer à la discussion. **(Nous rappelons que participer, c'est bien, mais être écouté, c'est mieux !).** La Direction a insisté que le C du COM signifiait Cadre et non Contrat.

Nous reviendrons dans un prochain document sur le COM.

Notre analyse :

C'était le premier CSAL de la nouvelle DISI. Elle se dit ouverte au dialogue, mais nous notons que la DISI va rester dans le cadre du COM. De plus, les documents manquent parfois de données chiffrées qui nous permettraient une analyse plus poussée.

Le CSAL FS (qui remplace l'ex CHSCT) s'est tenu dans la foulée du CSAL.

Les points abordés ont été les suivants :

présentation du nouveau règlement intérieur du CSAL FS

Le point important que nous suivrons est l'octroi des autorisations d'absence pour les membres de cette instance pour étudier les documents relatifs à cette instance. En effet les élus syndicaux ne sont pas des professionnels de l'hygiène et sécurité, et la lecture de certains documents (guide amiante par exemple) est fastidieuse. Pour mieux préparer ces instances les autorisations d'absence ne sont pas superflues.

La crainte existe depuis la création du CSAL FS de la perte d'autorisations d'absence pour les élus, comme nous l'avons déjà vécue pour le CTL (ancêtre du CSAL).

Examen du suivi budget CSA-FS suite à abondement supplémentaire

Un abondement supplémentaire de 3300 euros a été octroyé à la DISI CO. Il a servi à payer une formation secourisme à Angers et formation habilitation électrique à Orléans. A ce jour 98 % des sommes sont engagées.

Examen intervention SIL 35 au centre des Finances Publiques de Vitré (35)

Lors de l'intervention de la SIL 35 au local informatique du site de Vitré la présence d'eau dans le local, et des traces d'humidité ont été constatées.

La DRFIP 35 qui gère ce site, a été saisie et a diligenté une étude. Le problème viendrait d'une mauvaise ventilation du local et d'un surcroît de condensation.

L'eau n'a pas nui au matériel, la situation est surveillée par la DRFIP 35

Questions diverses :

La mise à disposition de protection périodique sera mise à l'ordre du jour d'un Csal au cours duquel un médecin siégera.

Dans le cadre du COM, le volet éco-fip pourra être présenté dans un prochain CSAL, afin de répertorier les différentes actions.

La référente éco-fip DISI est Amanda Fourni-Migné.

Nous restons à votre disposition pour toute précision.

VOS REPRÉSENTANTS CGT

Olivier DA FONSECA	ESI NANTES site COULONGÉ	Titulaire
Laurent PRUVOST	ESI NANTES site COULONGÉ	Titulaire
Cynthia DA FONSECA	ESI NANTES site COULONGÉ	Suppléante